

## Liste de vérifications quotidiennes



Ce document vise à soutenir les entreprises du secteur de l'aménagement forestier pour la prise en charge de la santé et la sécurité du travail (SST) dans leur milieu de travail. Les mesures proposées doivent être adaptées par les différents secteurs à leurs spécificités pour s'assurer que les activités puissent reprendre ou continuer dans les conditions les plus sûres et les plus saines possibles dans le contexte de la COVID-19.

En période de crise, il est important qu'ensemble, travailleuses, travailleurs et employeurs et autres acteurs du milieu collaborent afin d'avoir des milieux de travail sains et sécuritaires pour tous! Le dialogue et la coopération sont essentiels pour y arriver.

L'employeur a validé quotidiennement avec chaque travailleur ou travailleuse son état de santé.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Les travailleuses et les travailleurs sont informés de la procédure prévoyant de quitter le travail et la forêt s'ils présentent au moins un des symptômes.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

L'employeur a planifié les travaux et revu les méthodes de travail pour respecter, dans la mesure du possible, la distanciation physique d'un mètre<sup>1</sup>.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Les fournisseurs, les sous-traitants, les partenaires et les livreurs ont été informés des mesures de prévention mises en œuvre dans l'entreprise pour diminuer et contrôler les risques associés à la COVID-19 et sensibilisés à l'importance de les respecter.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

De l'eau et du savon ou une solution hydroalcoolique ayant une concentration en alcool d'au moins 60 % sont disponibles pour se laver les mains sur les lieux de travail en forêt.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

1. Si un comité de santé et de sécurité ou un représentant à la prévention est présent dans le milieu de travail, il est mis à contribution.

## Mesures spécifiques pour l'hébergement

La distanciation physique est respectée lors des repas dans la salle à manger. Si ce n'est pas possible, des barrières physiques sont installées.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Les aires de repas sont nettoyées après chaque repas et désinfectées quotidiennement.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Dans la mesure du possible, la distanciation physique est respectée de l'entrée à la sortie des lieux d'hébergement et dans les salles à vocation commune.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Les surfaces fréquemment touchées sont nettoyées tous les jours.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Les installations sanitaires sont nettoyées et désinfectées tous les jours.

**NOTE :** \_\_\_\_\_

Dans la mesure du possible, une seule personne réside dans chacune des chambres. Si ce n'est absolument pas possible, la distanciation physique est respectée en tout temps. En dernier recours, une barrière physique est installée entre les lits.

**NOTE :** \_\_\_\_\_